Prévention des risques professionnels

Prévenez, agissez, protégez

Garantir la santé et la sécurité des agents est une responsabilité majeure pour votre collectivité ou votre établissement public. Le service Prévention des risques professionnels vous accompagne dans la mise en œuvre d'une démarche structurée, fondée sur une culture partagée de la prévention et une approche pluridisciplinaire, adaptée à vos réalités de terrain. En bénéficiant d'un appui expert, vous sécurisez vos pratiques, améliorez les conditions de travail et inscrivez votre action dans une logique durable de protection des agents et de performance collective, tout en conservant la maîtrise de vos décisions.

Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

Dans un contexte d'évolution constante de la réglementation et de renforcement des exigences en matière de santé et sécurité au travail, l'autorité territoriale est tenue d'évaluer les risques professionnels, de mettre en œuvre des actions de prévention adaptées et de garantir la conformité des organisations, des locaux et des équipements. Au-delà du respect des obligations réglementaires, une politique de prévention structurée, appuyée par des spécialistes, contribue à sécuriser vos pratiques, limiter l'absentéisme et améliorer durablement le climat social.

Service proposé

Au sein du pôle santé et prévention, le service mobilise des expertises complémentaires et assure un accompagnement global.

Socle de prestations annuelles

- Mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) pour le contrôle des règles d'hygiène et de sécurité
- Visites d'inspection périodiques
- Participation aux réunions du CST ou de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail
- Conseil réglementaire et juridique en santé et sécurité au travail
- Sensibilisation collective via l'animation du réseau des acteurs de la prévention
- Pré-étude des documents santé et sécurité avant leur présentation en CST

Prestations complémentaires à la demande

- Accompagnement sur des situations particulières ou complexes
- Visites d'inspection supplémentaires
- Rédaction et mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), y compris le volet risques psychosociaux
- Analyses de situations de travail, études de poste, enquêtes ou accompagnement individuel
- Actions de sensibilisation et d'information (élus, encadrants ou agents)
- Appui méthodologique pour des projets soutenus par le Fonds national de prévention (FNP) de la CNRACL

Comment adhérer ?

Le service est accessible par convention aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au CDG30. Les modalités complètes d'adhésion et la grille tarifaire sont disponibles sur cdg30.fr

Vos contacts Pôle Santé et Prévention / Service prévention
prevention@cdg30.fr